



UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST

LIVRET DES ÉTUDES

2016-2017

LICENCE

Histoire

1^{ère} Année

FACULTE DES HUMANITES

Responsable de formation L1 : Thomas LANDEMAINE

CALENDRIER 2016-2017

Lundi 5 septembre	Rentrée des L1 – 10 h
Du 12 au 16 septembre	Inscription aux Ateliers Transversaux
Mardi 27 septembre	Début des Ateliers Transversaux (AT/ET)
Lundi 17, mardi 18 et mardi 19 octobre	Contrôles continus en L1
Du jeudi 27 octobre au mercredi 2 novembre	Congés de Toussaint
Du 30 novembre au 6 décembre	Inscription aux Ateliers Transversaux du second semestre
Jeudi 8, vendredi 9, lundi 12, mardi 13 et mercredi 14 décembre	Contrôles continus en L1
Vendredi 16 décembre	Session de remplacement L1
Samedi 17 décembre au lundi 2 janvier inclus	Congés de Noël
Lundi 9 janvier	Rentrée du second semestre L1
Mardi 24 janvier	Début des Ateliers Transversaux du second semestre
Mardi 7 et mercredi 8 février	Journées professionnelles
Mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17 février	Contrôles continus en L1
Samedi 18 au dimanche 26 février	Congés d'hiver
Samedi 8 avril au lundi 17 avril	Congés de Printemps
Mardi 25, mercredi 26 avril, mardi 2, mercredi 3 mai.	Contrôles continus en L1
Vendredi 6 mai	Epreuves de remplacement en L1
Du lundi 19 au vendredi 30 juin inclus	Examens 2 ^e session

ORGANISATION DU SEMESTRE 1

Organisation Générale

Semestre 1

	UNITE D'ENSEIGNEMENT	cours	T.D .	Contrôle des connaissances Contrôle continu 1	Contrôle des connaissances Contrôle continu 2	Total Coef.
1UE1	MAJEURE					8
	Histoire grecque et méthodologie I	18	06	Ecrit ou oral	Écrit 2h.	3
	Histoire médiévale et méthodologie I	18	06	Ecrit ou oral	Écrit 2h.	3
	Latin (initiation ou perfectionnement) I		12	Ecrit	Oral	2
1UE2	MAJEURE					8
	Histoire moderne et méthodologie I	18	06	Ecrit ou oral	Écrit 2h.	3
	Histoire contemporaine et méthodologie I	18	06	Ecrit ou oral	Écrit 2h.	3
	Civilisation Langue étrangère I		12	Ecrit ou oral	Oral	2
1UE3	MINEURE					4
	au choix (avec UE4)					
	Cf. Catalogue des mineures					
1UE4	MINEURE					4
	au choix (avec UE3)					
1UE5	UE PREPRO					4
	Méthodologie du travail universitaire :					2
	Méthodologie disciplinaire		6			
	Français		12		Ecrit	
	PPE et C2i		24		Ecrit	2

1UE6	UE LIBRE (1 enseignement au choix):					2
	Géographie	12	18	CC	Oral	
	Anthropologie historique	12	18	CC		
	AT/ET	18				
	Langue vivanteII (anglais renforcé, allemand, espagnol, italien, arabe, chinois, hongrois, japonais, LSF, néerlandais, portugais, russe, turc)		36	CC		
	Engagement personnel (dans une association, une entreprise, une institution)			DOSSIER		
	Projet imaginé ou sélectionné par l'étudiant					
	Tutorat					
	<u>Prépa Sciences Po :</u>					
	- Questions contemporaines	10				
	- Histoire	15	12			
	- Méthodologie Anglais		6			
	<u>Prépa métiers de l'information et de la communication :</u>					
	- Culture générale	36				

Programme des Enseignements fondamentaux et méthodologiques

Semestre 1

1UE1 : MAJEURE

Histoire grecque et méthodologie (3 ECTS)

Cours : 18h.00 ; T.D. : 06h

Professeur : Emerik FLAMMENT

Programme : Le monde grec égéen à l'épreuve des guerres médiques (499-449/8 av. J.-C.)

Les guerres médiques qui opposèrent les Grecs aux Perses durant toute la première moitié du V^{ème} siècle av. J.-C. sont communément envisagées comme un moment décisif de l'histoire du monde grec antique – sinon de l'Europe contemporaine : elles incarnent ainsi, dans une perspective historique traditionnelle, le triomphe culturel de la civilisation grecque sur la barbarie perse et le succès politique de la liberté hellénique sur le despotisme asiatique. Elles offrent, quoi qu'il en soit, à l'historien de l'Antiquité un cadre historique cohérent à partir duquel il est possible de saisir, par-delà la seule histoire événementielle de ces conflits, toute la spécificité de la civilisation grecque classique dont l'"avènement" procède incontestablement de cette victoire inaugurale.

Bibliographie sélective :

M.-F. Baslez, *Histoire politique du monde grec antique*, Paris, Armand Colin, 1994 (nombreuses rééditions).

<Cote : 938 BAS>

P. Briant, *Histoire de l'Empire perse. De Cyrus à Alexandre*, Paris, Fayard, 1996.

<Cote : 935 BRI>

P. Green, *Les guerres médiques*, Paris, Tallandier, 2008 (pour la traduction française).

<Cote : 938.03 GRE>

E. Lévy, *La Grèce au V^{ème} siècle. De Clithène à Socrate*, Paris, Seuil, 1995.

<Cote : 930 NOU>

Validation :

CC1 : Epreuve écrite ou orale durant les T.D.

CC2 : Ecrit 2h.

Histoire médiévale et méthodologie (3 ECTS)

Cours : 18h.00 ; T.D. : 06h

Professeur : Guy JAROUSSEAU (cours et T.D.)

Programme : l'époque franque (Ve-Xe siècles). Institutions et société.

La période franque est envisagée du Ve siècle jusqu'à la fin du Xe siècle en prenant en compte les legs de l'antiquité. L'étude porte sur l'installation des Francs dans l'Empire romain et les modalités de leur domination du monde occidental. Au-delà des changements dynastiques, l'objectif est d'aboutir à une meilleure compréhension des mécanismes politiques et sociaux.

Bibliographie sélective :

GUILLOT Olivier, SASSIER Y., RIGAUDIERE A., *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale*, t. 1 : *Des origines à l'époque féodale*, (3^e éd. 1999), Paris, Armand Colin, 2003 (coll. U.).

<Cote : 944.01 GUI>

WERNER K.-F., *Les Origines*, t.1 de *l'Histoire de France*, publiée sous la dir. de J. Favier, Paris, Fayard 1984, rééd. Le Livre de poche 1992. (épuisé, à trouver d'occasion ou en bibliothèque)

<Cote : 944.01 WER>

<u>Validation :</u>

CC1 : Epreuve écrite ou orale durant les T.D.

CC2 : Ecrit 2h.

Latin (2 ECTS)

T.D. : 12h.00

Professeur : Bertrand Ham (perfectionnement), Hervé Massot (initiation)

Programme : apprentissage de la langue latine, selon le cursus suivi au lycée.

- initiation aux sources latines, sources anciennes

ou

- latin perfectionnement

Validation : CC et oral

1UE2 : MAJEURE

Histoire moderne et méthodologie (3 ECTS)

Cours : 18h.00 ; T.D. : 06h

Professeurs : Anne ROLLAND (cours et T.D.)

Programme : La France de la Renaissance : crises et monarchie (1515-1610). La Renaissance évoque à l'esprit commun les châteaux de la Loire, la peinture, l'influence italienne... Nous verrons qu'il s'agit en vérité de bien autre chose : les interrogations religieuses, les tensions sociales, une montée du pouvoir monarchique centralisateur. Et une guerre civile particulièrement violente qui va marquer la deuxième moitié du XVIème siècle français.

Bibliographie sélective :

LE ROY LADURIE Emmanuel, *L'Etat royal, 1460-1610*, Histoire de France, Hachette, 2003 (rééd°).

<Cote : 944.027 LER>

RICHET D., *De la Réforme à la Révolution : études sur la France moderne*, Paris Aubier, 1991.

<Cote : 944.03 RIC>

CHAIX G., *La Renaissance des années 1470 aux années 1560*, Paris, Sedes, 2002.

<Cote : 940.21 REN>

CARPI O., *Les guerres de religion : un conflit franco-français*, Ellipses, 2012.

<Cote : 944.029 CAR>

<u>Validation :</u>

CC1 : Epreuve écrite ou orale durant les T.D.

CC2 : Ecrit 2h.

Histoire contemporaine et méthodologie (3 ECTS)

Cours : 18h.00 ; T.D. : 06h

Professeurs : Thomas LANDEMAINE (cours) et Anthony GUIET (T.D.)

Programme : L'histoire politique de la France de 1814 à 1871 voit se succéder différents régimes : la Restauration (1814-1830), la Monarchie de Juillet (1830-1848), la Seconde République (1848-1851), le Second Empire (1852-1870), puis la naissance de la IIIe République. Le siècle des révolutions a longtemps été perçu comme un siècle d'affrontements et de ruptures, entre ceux qui s'identifient à la Grande Révolution ou, au contraire, ceux qui la refusent. Cette période est marquée par une lente gestation de la conquête démocratique, jusqu'à son aboutissement avec la IIIe République, lorsque, selon la célèbre expression de François Furet, « la Révolution entre au port ».

Ouvrages généraux :

DEMIER F., *La France du XIXe siècle, 1814-1914*, Le Seuil, 2000

<Cote : 944.06 DEM>

APRILE S., *La Révolution inachevée : 1815-1870*, Paris, Belin, 2010

<Cote : 944 HIS>

REMOND R., *Introduction à l'histoire de notre temps, Le XIXe siècle*, Paris, Le Seuil, 1997

<Cote : 909.81 REM>

Ouvrages spécialisés :

DEMIER F., *La France de la Restauration (1814-1830)*, Paris, Gallimard, 2012

<Cote : 944.06 DEM>

ROBERT H., *La Monarchie de juillet*, Paris, PUF-QSJ ?, 1994

<Cote : 944.063 ROB>

AGULHON M., *1848 ou l'apprentissage de la République*, Paris, Le Seuil, 1973

<Cote : 944 NOU>

YON J.-C., *Le Second Empire : politique, société, culture*, Paris, Armand Colin, 2012

<Cote : 944.07 YON>

LEJEUNE D., *La France des débuts de la IIIe République : 1870-1896*, Paris, Armand Colin, 2011

<Cote : 944.081 2 LEJ>

Validation :

CC1 : Epreuve écrite ou orale durant les T.D.

CC2 : Ecrit 2h.

Civilisation Langue étrangère I (2 ECTS)

T.D. : 12h.00

Professeurs : En lien avec le département Langues.(coordination : Tanya Willotte)

Anglais : Abigail Plassais

Espagnol : Marie Paule Morellini

Allemand : à définir

Programme : apprentissage d'une langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol) en lien avec la discipline historique. Pratique de la langue écrite et de l'oral.

Validation :

1^{ère} session : dossier constitué des épreuves de contrôle continu. Attention : l'assiduité au cours est obligatoire et un étudiant absent à l'un des contrôles se verra attribuer la note de 0/20 pour l'ensemble de son semestre.

2^{nde} session : épreuve orale à partir d'un document nouveau.

1UE3 MINEURE au choix (avec UE4)

(4 ECTS)

Histoire (Sociétés, cultures, frontières européennes)

Langues et cultures

Lettres

Sciences politiques

Economie, communication et management

Expériences plastiques et design graphique

Culture et enjeux patrimoniaux

Histoire de l'Art

Théologie et Sciences religieuses

Journalisme Multimédia et réseaux sociaux

Musiques actuelles et paysages sonores
Philosophie
Droit
Théâtre
Information et communication

1UE4 MINEURE au choix (avec UE3)
(4 ECTS)

1UE5 UE PREPRO

Méthodologie du travail universitaire (2 ECTS)

Approfondissement par discipline historique de la méthode :

T.D. : 6h. pendant la semaine de rentrée (1h30 par période historique)

Professeurs : Emerik Flamment, Anthony Guiet, Anne Rolland, Guy Jarousseau

Programme : Initiation aux méthodes spécifiques à chaque période historique (outils, sources, méthode, etc...)

Français :

T.D. : 12h.

Professeur : Ingrid Lemonnier

Programme : révision des règles de grammaire et d'orthographe.

Validation : CC et écrit

PPE+ C2i (2 ECTS)

C2i

L'étudiant suit l'intégralité des enseignements du C2i niveau 1 (domaines D1 à D5)

Validation : en fonction du domaine

PPE (Projet professionnel de l'étudiant)

Coordination : Isabelle DE VILLARS

Programme : Identifier et explorer des domaines d'activités professionnelles. Rencontrer des professionnels. Comparer les informations recueillies sur les métiers avec les réalités du milieu professionnel. Restituer et présenter les résultats de son travail d'investigation.

Validation : Dossier et oral

1UE6 UE LIBRE (1 enseignement au choix)

Géographie :

Cours : 12h.00 – T.D. : 18h.00

Professeur : Michel COUSIN

Programme : Introduction à la géographie.

Il s'agit d'initier les étudiants à la démarche géographique. Le cours met l'accent sur les relations entre le milieu et l'homme; il a pour but de montrer l'intérêt des faits historiques dans leur contexte spatial à partir de cartes et de documents, pour mieux comprendre le monde. Des aspects de la géographie humaine, physique, économique et politique seront abordés en cours et en TD.

Indication bibliographique :

Mayté Banzo, Sophie Bouju, Frédéric Tesson, *"Introduction à la géographie"*, Paris, Hachette, 2000.

<Cote : 910.7 BAN>

Validation : CC et oral

Anthropologie historique :

Cours : 12h.00 – T.D. : 18h.00

Programme : Introduction à l'anthropologie et découverte de l'anthropologie

Ce cours vise à découvrir ce qu'est l'anthropologie, son approche, ses méthodes et ses modes d'application. Nous retracerons l'histoire de cette discipline, des premiers explorateurs et missionnaires jusqu'à l'anthropologie contemporaine, et nous présenterons les grands courants théoriques. Nous analyserons ensuite des études issues de l'anthropologie de l'alimentation au Cameroun, en Amazonie et en France, permettant d'illustrer les concepts d'identité, d'ethnocentrisme et de relativisme culturel, de goût et dégoût, de genre et d'envisager la diversité des pratiques culturelles visant la satisfaction d'un besoin physiologique. Dans un dernier temps, nous appliquerons les méthodes d'analyse à des pratiques alimentaires contemporaines choisies en concertation avec les étudiants.

Bibliographie sélective :

DESCOLA Philippe, *L'écologie des autres. L'anthropologie et la question de la nature*, Versailles, Quae, 2011.

<Cote : 304.2 DES>

LEVI-STRAUSS Claude, *Race et histoire*, Paris, UNESCO, 1952.

<Cote : 305.8 LEV>

DELIEGE Robert, *Une histoire de l'anthropologie*, Paris, Seuil, 2006.

<Cote : 301.09 DEL>

COPANS Jean et DE SINGLY François, *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie*, Paris, Armand Colin, 1995.

<Cote : 301 COP>

AT/ET : Ateliers transversaux :

Coordination pour la faculté des Humanités : Marie-Hélène Camenen (marie-helene.camenen@uco.fr)

Langue vivante II

Coordination : Tanya Willotte (tanya.willotte@uco.fr)

Engagement associatif / Projet personnel de l'étudiant

Coordination : Marc Béziau (marc.beziau@uco.fr)

Tutorat

Coordination : Lucile Menet (lucile.menet@uco.fr)

Prépa Sciences Politiques :

Assistante de formation : Sylvie Lami (sylvie.lami@uco.fr)

Prépa métiers de l'information et de la communication :

Assistante de formation : Estella Formon (estella.formon@uco.fr)

ORGANISATION DU SEMESTRE 2

Organisation Générale

Semestre 2

	UNITE D'ENSEIGNEMENT	cours	T.D .	Contrôle des connaissances Contrôle continu 1	Contrôle des connaissances Contrôle continu 2	Total Coef.
1UE1	MAJEURE					8
	Histoire romaine et méthodologie II	18	06	Ecrit ou oral	Écrit 4h.	3
	Histoire médiévale et méthodologie II	18	06	Ecrit ou oral	Oral	3
	Latin (initiation ou perfectionnement) II		12	Ecrit	Oral	2
1UE2	MAJEURE					8
	Histoire moderne et méthodologie II	18	06	Ecrit ou oral	Oral	3
	Histoire contemporaine et méthodologie II	18	06	Ecrit ou oral	Écrit 4h.	3
	Civilisation Langue étrangère II		12	Ecrit ou oral	Oral	2
1UE3	MINEURE au choix (avec UE4) Cf. Catalogue des mineures					4
1UE4	MINEURE au choix (avec UE3)					4
1UE5	UE PREPRO					4
	Méthodologie du travail universitaire :					2
	Méthodologie disciplinaire		6			
	Rhétorique		12		Ecrit	
	PPE et C2i		24		Ecrit	2

1UE6	UE LIBRE (1 enseignement au choix):					2
	Géographie	12	18	CC	Oral	
	Anthropologie historique	12	18	CC		
	AT/ET	18				
	Langue vivanteII (anglais renforcé, allemand, espagnol, italien, arabe, chinois, hongrois, japonais, LSF, néerlandais, portugais, russe, turc)		36	CC		
	Engagement personnel (dans une association, une entreprise, une institution)			DOSSIER		
	Projet imaginé ou sélectionné par l'étudiant					
	Tutorat					
	<u>Prépa Sciences Po :</u>					
	- Questions contemporaines	20	9			
- Histoire	15	18				
- Méthodologie Anglais		6				
<u>Prépa métiers de l'information et de la communication :</u>						
- Suivi de l'actualité	36					

Programme des Enseignements fondamentaux et méthodologiques.

2UE1 : MAJEURE

Histoire romaine et méthodologie (3 ECTS)

Cours : 18h.00 – T.D. : 06h

Professeur : Ariane BODIN (cours) Thomas Chamaillé (T.D.)

Programme : la Rome républicaine, des origines à 133

L'objectif sera d'assimiler les notions concernant la société romaine, sa constitution, sa culture et notamment sa religion, ainsi que de comprendre les raisons, le déroulement et les conséquences de l'expansion romaine en Italie et dans le bassin méditerranéen, des origines de la République, à la crise gracquienne de 133 av J-C.

Bibliographie sélective :

DAVID J.-M., *La République romaine, de la deuxième guerre punique à la bataille d'Actium (218-37)*, Paris, Seuil, 2000 (Points Histoire).

<Cote : 930 NOU>

HINARD F. (dir.), *Histoire romaine, t. I : Des Origines à Auguste*, Paris, Fayard, 2000.

<Cote : 937 HIS>

PERRIN Y. et BAUZOU T., *De la Cité à l'Empire : histoire de Rome*, Paris, Ellipses, 2004 (« Universités-Histoire »).

<Cote : 937 PER>

<u>Validation :</u>

CC1 : Épreuve écrite ou orale durant les T.D.

CC2 : Ecrit 4h.

Histoire médiévale et méthodologie (3 ECTS)

Cours : 18h.00 – T.D. : 06h.00

Professeurs : Guy JAROUSSEAU (Cours) – Jehanne ROUL (T.D.)

Programme : les temps capétiens (XIe-XVe siècles). Institutions et société.

L'accession des Capétiens inaugure un monde qualifié de féodal qui se met en place et se développe jusqu'au XIIe siècle. Le pouvoir royal s'efface pour finalement renaître sous l'impulsion du prince Louis (1100) et s'affirmer au XIIIe siècle. Dans le même temps, l'Église occidentale vit une réforme dite « grégorienne ». Ce « monde plein » s'effondre aux XIVe et XVe siècles.

Bibliographie sélective :

GUILLOT O., *Hugues Capet et les premiers Capétiens, 987-1180*, Tallandier-Historia, 2002 (La France au fil de ses rois).

<Cote : 944.021 GUI>

DEMURGER A., *Temps de crise, Temps d'espoir (1350-1500)*, t. 5 de la Nlle hist. de la France méd., Seuil, 1990 (Points Histoire).

<Cote : 944.01 NOU>

LEMARIGNIER J.-F., *La France médiévale : institutions et sociétés*, Armand Colin, 1970 (nombreuses rééd.).

<Cote : 944.01 LEM>

Validation :

CC1 : Epreuve écrite ou orale durant les T.D.
CC2 : Oral

Latin (2 ECTS)

T.D. : 12h.00

Professeur : Bertrand Ham (perfectionnement), Hervé Massot (initiation)

Programme : apprentissage de la langue latine, selon le cursus suivi au lycée.

- initiation aux sources latines, sources anciennes
- ou
- latin perfectionnement

Validation : CC et oral

2UE2 MAJEURE

Histoire moderne et méthodologie (3 ECTS)

Cours : 18h.00 – T.D. : 06h.00

Professeurs : Anne ROLLAND (cours), Bertrand Delahaye (T.D.)

Programme : La société française du XVIIe siècle.

La société française du XVIIe siècle est organisée autour des ordres, clergé, noblesse et tiers Etat. Il s'agira, dans le cadre de ce cours, d'étudier la vie quotidienne des hommes du XVIIe, par le biais, entre autres, de la démographie, de la vie religieuse, des réformes politiques et fiscales entreprises par le pouvoir royal, cherchant alors à renforcer l'efficacité de la monarchie absolue.

Bibliographie sélective :

MILLIOT V., *Pouvoirs et société dans la France d'Ancien Régime*, Nathan Université, 2005 (Histoire 128).

<Cote : 944.03 MIL>

LEBRUN F., *Le XVIIe siècle*, A Colin, 2013 (coll. U), 376 p.

<Cote : 940.2 LEB>

LE ROY LADURIE E., *L'Ancien Régime (1610-1770)*, Histoire de France, Hachette, 1991, Le Livre de poche 2012.

<Cote : 944 HIS>

Validation :

CC1 : Epreuve écrite ou orale durant les T.D. CC2 : Oral

Histoire contemporaine et méthodologie (3 ECTS)

Cours : 18h.00 – T.D. : 06h.00

Professeur : Anthony GUIET (Cours) et Thomas LANDEMAINE (TD)

Programme : Histoire sociale et culturelle du XIXe siècle (1830-1914)

Siècle de la science, du progrès et des révolutions, le XIX^e siècle, et tout spécialement la période qui mène de 1848 à la Grande Guerre (1914), a vu s'opérer en France l'avènement de la « société démocratique ». Tandis qu'il faisait l'expérience du suffrage universel, le pays a en effet été travaillé par le souci d'organiser une « société des égaux ». L'éducation pour tous, le partage des savoirs et l'ascension d'une culture de masse en portent l'idéal. Mais cette société nouvelle a aussi été le cadre de profondes réorganisations sociales (fin des notables, essor des classes moyennes, formation de la classe ouvrière) et de nouvelles exclusions (celle des femmes, notamment). Elle a également vu s'épanouir au sein de l'Église, de la justice, du patronat ou de l'État, de nouveaux modes de régulation du devenir collectif propres à garantir la paix sociale. En étudiant ces mécanismes historiques, ce cours s'attachera donc à comprendre les mouvements d'une société où se sont enracinées les formes de la démocratie moderne.

Bibliographie sélective³

Ouvrages généraux

BARJOT D., CHALINE J.-P., ENCREVÉ A., *La France au XIX^e siècle, 1814-1914*, PUF, 1995.

<Cote : 944.06 BAR>

ROSANVALLON P., *Le Sacre du citoyen*, Éditions Gallimard, « Folio histoire », 1992.

Ouvrages spécialisés

<Cote : 324.63 ROS>

ALBERTINI P., *L'École en France, XIX^e-XX^e siècle. De la maternelle à l'université*, Hachette, 1992.

<Cote : 371.009 44 ALB>

CHARLE Ch., *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Seuil, « Points Histoire », 1991.

<Cote : 944.05 CHA>

CHOLVY G., *La Religion en France de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Hachette, 1998.

<Cote : 200.944 CHO>

KALIFA D., *La Culture de masse en France. I. 1860-1930*, La Découverte, 2001.

<Cote : 306.094 4 KAL>

THÉBAUD F., *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, ENS éd., 2007.

<Cote : 305.4 THE>

<u>Validation :</u>

CC1 : Epreuve écrite ou orale durant les T.D.

CC2 : Ecrit 4h.

Civilisation Langue vivante II (2 ECTS)

T.D. : 12h.00

Professeurs : En lien avec le département Langues.(coordination : Tanya Willotte)

Anglais : Abigail Plassais

Espagnol : Marie Paule Morellini

Allemand : à définir

Programme : apprentissage d'une langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol) en lien avec la discipline historique. Pratique de la langue écrite et de l'oral.

Validation :

1^{ère} session : dossier constitué des épreuves de contrôle continu. Attention : l'assiduité au cours est obligatoire et toute absence non justifiée à l'une des épreuves de contrôle continu entraîne l'ajournement à l'ensemble du semestre.

2nde session : épreuve orale à partir d'un document nouveau.

2UE3 MINEURE au choix (avec UE4)

(4 ECTS)

2UE4 MINEURE au choix (avec UE3)

(4 ECTS)

2UE5 UE PREPRO

Projet Professionnel de l'Etudiant (PPE) et C2i (2ECTS)

T.D. : 24h.00

Professeur : Isabelle de VILLARS

Programme : Identifier et explorer des domaines d'activités professionnelles. Rencontrer des professionnels. Comparer les informations recueillies sur les métiers avec les réalités du milieu professionnel. Restituer et présenter les résultats de son travail d'investigation.

Validation : dossier et oral

Validation : Dossier et écrit

Approfondissement par discipline historique de la méthode :

T.D. : 6h. pendant la semaine de rentrée (1h30 par période historique)

Professeurs : Thomas Chamaillé, Thomas Landemaine, Bertrand Delahaye, Jehanne Roul

Programme : Initiation aux méthodes spécifiques à chaque période historique (outils, sources, méthode, etc...)

Rhétorique (2 ECTS)

TD : 12h.00

Professeur : Bertrand Ham

Validation :

- CC.
- Ecrit.

2UE6 – UE Libre

Géographie

Cours : 06h.00 – T.D. : 12h.00

Professeur : Michel COUSIN

Programme : *Découverte de l'enseignement. Outils et méthodes en géographie.*

1re partie. L'agriculture française, hier; aujourd'hui et demain.

2e partie. Fernand Braudel, un maître, conteur et chantre de la Méditerranée. Des TD seront axés sur la pratique pédagogique d'un enseignant en classe à tous niveaux.

Indications bibliographiques :

Anne-Marie Gérin Grataloup, *"Repères pratiques. La géographie"*, Nathan, 1995, 1998, réactualisé en 2006.

<Cote : 910 GER>

Fernand Braudel, *"La Méditerranée. L'espace et l'histoire"*, Flammarion 1977 / réédition 1985.

<Cote : 909.098 22 MED>

Et

Cours : 06h.00 – T.D. : 06h.00

Professeur : Ghislaine FAWAZ

Programme : Lecture de paysages

Validation : CC et Oral

Anthropologie historique

Cours : 12h.00 - T.D. : 18h.00

Professeur : Emmanuelle Ricaud

Programme : Suite du programme initié au premier semestre

Validation : CC

AT/ET : Ateliers transversaux :

Coordination pour la faculté des Humanités : Marie-Hélène Camenen (marie-helene.camenen@uco.fr)

Langue vivante II

Coordination : Tanya Willotte (tanya.willotte@uco.fr)

Engagement associatif / Projet personnel de l'étudiant

Coordination : Marc Béziau (marc.beziau@uco.fr)

Tutorat

Coordination : Lucile Menet (lucile.menet@uco.fr)

Prépa Sciences Politiques :

Assistante de formation : Sylvie Lami (sylvie.lami@uco.fr)

Prépa métiers de l'information et de la communication :

Assistante de formation : Estella Formon (estella.formon@uco.fr)

REGLES DES EXAMENS HISTOIRE – 2016/2017

Les règles de validation et de compensation

Les enseignements de L1 sont validés par un contrôle continu qui peut prendre un certain nombre de formes selon le cours : évaluations en cours et/ou évaluation hors cours (devoir sur table ou oral), ou encore dossier.

Au **sein de chaque UE**, la compensation entre les notes obtenues aux différents éléments constitutifs de l'UE s'effectue sans note éliminatoire (sous réserve que l'ensemble des épreuves ait été subi). Toute UE où la moyenne (10/20) est obtenue, est définitivement acquise.

Il y a une **compensation des UE à l'intérieur du semestre** si la moyenne générale atteint 10/20. Les UE sont alors obtenues par compensation avec le nombre de crédits qui leur est associé. L'obtention de la moyenne générale pour les UE d'un même semestre implique, par compensation le cas échéant, l'acquisition définitive de toutes les UE de ce semestre. Toute UE obtenue, soit directement, soit par compensation, est définitivement acquise avec les crédits qui s'y rapportent.

La compensation **s'effectue également par compensation annuelle**, les semestres d'une même année pouvant être validés dans leur totalité si la moyenne des deux atteint 10/20, à condition toutefois que l'étudiant se présente à la session de rattrapage du semestre où il n'a pas acquis la moyenne générale, même s'il bénéficie de la règle de la compensation annuelle.

Dans le cas où le semestre n'est pas validé, toute UE non obtenue en première session doit être représentée obligatoirement en seconde session dans les disciplines dont la note est inférieure à 10/20. Les meilleures notes entre les deux sessions sont conservées, à condition que l'étudiant se présente bien à la session de rattrapage.

Toute UE non obtenue à l'issue de la seconde session, soit directement, soit par compensation, et qui implique l'absence de validation d'un semestre, doit être représentée intégralement au cours de l'année universitaire suivante dans le cadre des modalités suivantes :

A l'issue de la session de rattrapage, et si l'étudiant n'a pas obtenu 10/20 de moyenne générale annuelle, il conserve le bénéfice des disciplines où il a obtenu 10/20 ou plus, d'une année sur l'autre.

L'étudiant qui a validé un semestre d'une année d'étude et à qui il ne manque que 12 crédits dans le semestre non validé (soit 48 crédits validés sur l'ensemble de l'année d'étude) est autorisé à s'inscrire en année supérieure. Il devra rattraper ses crédits manquants, en plus de valider son année supérieure.

Si l'étudiant n'a pas acquis au moins 12 crédits du semestre non validé, il ne peut s'inscrire en année supérieure et redouble le semestre non acquis.

Cas d'absence aux épreuves

Les absences suivent la procédure suivante :

Si l'étudiant est absent à une épreuve du CC, il aura 0/20 pour cette épreuve.

S'il est absent à une épreuve du CC en session de rattrapage, l'étudiant sera ajourné et redoublera son semestre.

Les cas reconnus pour justifier une absence : certificat médical et d'hospitalisation, journée civique, permis de conduire, décès d'un parent proche, congrès syndical. Les certificats donnés plus de 48H après l'absence ne sont pas recevables. En cas d'absence justifiée, la moyenne est faite sans tenir compte de cette épreuve, pour les L1.

La composition des jurys de licence

Les jurys de licence sont sous convention avec l'Université d'Angers. Pour chaque mention et année de formation, le jury est composé d'un Président et de membres de jurys choisis par l'Université d'Angers et l'Université Catholique de l'Ouest. Ce jury valide définitivement l'année universitaire au vu des résultats de chaque semestre, examine les situations particulières qui lui sont soumises et arrête, s'il y a lieu, des dispositions spécifiques pouvant conduire à la validation des études liées à ces situations. Il prononce l'acquisition du diplôme correspondant à l'année de formation considérée.

Le jury annuel par année de formation se décompose en jurys semestriels sous l'autorité du Président. Ces jurys semestriels sont chargés de l'examen des résultats des étudiants en vue de la validation des unités d'enseignement et/ou de l'ensemble de celles-ci, soit directement, soit par compensation ; ils examinent s'il y a lieu les situations des candidats « en gestion de semestres en retard » notamment pour suspendre leur validation ou prononcer celle-ci.

Les conditions de délivrance de la licence et des mentions

Pour obtenir la Licence, l'étudiant doit avoir obtenu les 180 crédits correspondant aux semestres S1 à S6.

Pour l'attribution d'une mention au diplôme, le calcul de la moyenne se fait sur les deux derniers semestres S5 et S6 de la troisième année de licence.

Il n'y a pas de mention si la moyenne générale est inférieure à 12/20.

La mention est :

Assez bien	de 12,00 à 13,99
Bien	de 14,00 à 15,99
Très bien	à partir de 16,00.

La délivrance des diplômes intermédiaires

Le libellé du DEUG est celui correspondant à la dénomination de la mention de la licence. Pour l'obtention du DEUG, l'étudiant doit avoir 120 crédits aux semestres S1 à S4. La mention au diplôme de DEUG est calculée sur les deux derniers semestres S3 et S4. Il n'y a pas de mention si la moyenne générale de L2 est inférieure à 12/20. Les étudiants qui ont validé 120 crédits sur les quatre premiers semestres se voient attribuer le DEUG de la mention de Licence pour laquelle ils ont pris une inscription.

La mention est :

Assez bien	de 12,00 à 13,99
Bien	de 14,00 à 15,99
Très bien	à partir de 16,00.

Le supplément au diplôme

Le supplément au diplôme comprend une description du parcours suivi par l'étudiant (UE et matières). En outre, sont précisés les enseignements suivis par l'étudiant en particulier : les langues, les outils informatiques tels que le C2i, les options spécifiques, les enseignements transversaux et la mobilité internationale (SUE)

ORGANISATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

Pour les semestres impairs, une première session d'examen est organisée à la fin du semestre. La seconde session d'examen des semestres impairs a lieu à l'issue de la première session des semestres pairs. La seconde session des semestres pairs a lieu en juin /juillet selon le calendrier universitaire établi chaque année.

Les épreuves, écrites ou orales durant le semestre, sont sous la responsabilité du professeur, l'épreuve hors cours est organisée par le département, la convocation des étudiants se fait par voie d'affichage avant le début des épreuves (et comporte toutes indications précises concernant la date, l'horaire, le lieu précis pour chaque épreuve clairement mentionnée sous son libellé officiel).

Les surveillants doivent vérifier l'identité des candidats avant l'entrée dans la salle ou pendant l'épreuve. Les étudiants doivent pouvoir présenter leur carte d'étudiant ou, à défaut, une pièce d'identité avec leur photo. Les étudiants émargent la liste d'appel à la fin de l'épreuve lors de la remise de leur copie. Les surveillants vérifient le nombre de copies par rapport au nombre d'émargements.

Il appartient aux surveillants d'autoriser les retardataires à composer au cours de la première heure d'épreuve : toutefois leur admission tardive ne donnera lieu à aucune majoration de la durée de composition de l'épreuve, qui s'achèvera à l'heure prévue pour l'ensemble des étudiants.

Dates de remise des dossiers, avec émargement obligatoire. A rendre au secrétariat d'accueil

1^{ère} session du S1 : 16 décembre 2015

1^{ère} session du S2 : 29 avril 2016

Session de rattrapage : le 14 juin 2016

PREVENTION DES FRAUDES – PLAGIAT

La procédure disciplinaire est régie par les dispositions du décret n°92-657 du 13 juillet 1992.

Relève de la procédure disciplinaire, tout étudiant de l'UCO lorsqu'il est auteur ou complice d'une fraude, tentative de fraude ou plagiat, ou à l'occasion de son inscription dans l'établissement.

Définition de la fraude : est considéré comme fraude, tout acte commis par un(e) étudiant(e), ou par toute personne qui en a été complice, qui peut avoir pour résultat la falsification de son évaluation ou de celle d'un(e) autre étudiant(e). Lors des examens, le responsable de la salle d'examen prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats concernés. Il récupère tous les éléments de preuve. Le surveillant dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants, et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

Définition du plagiat : le plagiat consiste à s'inspirer d'un modèle que l'on omet délibérément ou par négligence de désigner. Le plagiaire est celui qui s'approprie frauduleusement le style, les idées, ou les faits.

A la rentrée universitaire, puis lors du dépôt de son mémoire ou de tous travaux « lourds » (selon la Faculté), l'étudiant s'engage, par écrit, au respect de non-plagiat (cf. annexe « Charte de non plagiat »). En cas de plagiat, le responsable dresse un procès-verbal qui sera adressé à la section disciplinaire dont relève l'UCO.

L'outil EPHORUS est à la disposition des enseignants qui déposent le fichier à vérifier : .txt, .doc, .pdf. Ce logiciel compare le contenu en le croisant avec des recherches internet et des bases propres. Un rapport est renvoyé (sous 30min) à l'enseignant lui indiquant le pourcentage de texte plagié et en colorant en rouge les parties du texte qui lui semblent plagiées ; c'est à l'enseignant d'interpréter toutes ces données pour conclure ou non d'un plagiat.

PROCEDURE DISCIPLINAIRE

Le SU adresse à l'autorité compétente la demande de saisie de la section disciplinaire accompagnée des pièces suivantes :

- . Nom et prénom de l'étudiant
- . Date et lieu de naissance
- . Adresse postale
- . PV de constat de fraude ou de plagiat
- . Si fraude, photocopie de la copie d'examen
- . Si plagiat, logiciel ayant permis de constater le plagiat
- . Tout élément de preuve.

Dans l'attente de la section disciplinaire, le jury délibère normalement sur les résultats du candidat. Aucun relevé de notes n'est délivré avant que la section disciplinaire ne se soit prononcée et que le jury de délibération ait eu lieu. Un courrier est adressé à l'étudiant, l'informant que la réglementation oblige l'établissement à attendre la saisie de la section disciplinaire dont il fait l'objet, pour lui communiquer ses résultats, et l'invitant à participer à la 2ème session. En cas de refus de bénéficier de la 2ème session, l'étudiant doit en informer le Secrétariat Universitaire par courrier.

En cas de 2ème session, l'étudiant est donc convoqué à l'épreuve concernée par la suspicion de fraude ou de plagiat et à toutes les épreuves inférieures à 10 dans les UE non acquises (pas de compensation du semestre).

La section disciplinaire se prononce sur les sanctions suivantes après avoir permis au candidat de présenter sa défense :

1/ l'avertissement

2/ le blâme

3/ l'exclusion temporaire ou définitive, éventuellement avec sursis, de l'Université ou de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction précédente prononcée entraîne au minimum la nullité de l'épreuve pour l'intéressé et la section décide s'il y a lieu de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou l'ensemble de la session d'examens.

L'étudiant peut former un recours devant le CNESER dans les 2 mois de la notification de la décision. L'appel est suspensif sauf si la section disciplinaire a décidé que la sanction serait immédiatement exécutoire nonobstant appel.

La section disciplinaire peut ordonner l'affichage de ses décisions à l'intérieur de l'établissement mais sans mentionner le nom de la personne sanctionnée (sauf en cas d'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur). Cet affichage doit être fait de façon visible dans les Facultés.

Conseil de régulation de l'UCO

Concernant les présomptions de fraude à l'inscription et/ou la contestation des résultats, il est proposé de mettre en place par l'UCO un **Conseil de régulation** composé du Vice-recteur chargé de la vie académique, du Responsable du Secrétariat Universitaire, du Responsable Pédagogique du diplôme concerné (d'un représentant étudiant à la demande du Conseil) qui fournira un avis au Recteur de l'UCO. Le Conseil de régulation rend compte au Président de jury s'agissant d'une contestation des résultats.

Résultats et délivrance des diplômes

La proclamation des résultats intervient à l'issue des délibérations des jurys par voie d'affichage. L'affichage des résultats concerne l'admission, ou l'ajournement à la seconde session ou définitif.

Les relevés de notes individuels sont ensuite envoyés par le Secrétariat Universitaire aux étudiants.

Dans tous les cas, la communication téléphonique des résultats est exclue.

Tout recours est à présenter par l'étudiant auprès du Président de jury.

Les présentes dispositions sont applicables à tous les étudiants inscrits dans des formations placées sous convention avec une Université, et qui sont régies par les dispositions définies après approbation des instances statutaires des établissements d'enseignement supérieur et dans le cadre des conventions conclues.

Contacts :

Responsable de formation L1 :

Thomas Landemaine - thomas.landemaine@uco.fr

Bureau : E306 - 3^e étage du bâtiment Bazin

Responsable administrative pour les formations de Licence :

Sylvie Lami - sylvie.lami@uco.fr

Bureau : E 515 - 5^e étage du bâtiment Bazin

Accueil de la Faculté des humanités : Bâtiment Bazin - E511

Téléphone : 02.41.81.66.61

Horaires d'ouverture :

- du lundi au jeudi de 8h.30 à 12h.30 et de 14h.00 à 17h.00.

- le vendredi de 8h30 à 16h.00

- fermé le mercredi après-midi